

Le capital social : de sa composition à sa gestion

A la fin du stage, vous possédez les connaissances et les méthodes pour effectuer la mise à jour du capital social de votre coopérative
Mardi 15 Octobre 2019

Objectifs

- Identifier les enjeux d'une bonne gestion du registre des parts sociales
- Repérer les sources disponibles
- Identifier la relation entre les parts sociales et le fonctionnement institutionnel, les apports et l'engagement de l'adhérent de la Coopérative

Programme

Le capital social au travers des dispositions statutaires

- Engagement (article 8 des statuts) : durée, adhésion, départ du coopérateur
- Présentation des différentes catégories de parts sociales en coopérative
- Critères de souscription (article 14 des statuts)
- Variabilité du capital social
- Rémunération du capital social
- Remboursement de parts
- Possibilités d'augmentation du capital social
- Les pouvoirs du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales et leurs limites

Les responsabilités financières

- Liées au capital social
- Liées aux fonctions occupées dans la coopérative

La gestion du capital social et du fichier adhérents

- Les livres obligatoires
- La mise à jour du capital social et du registre des adhérents, une obligation juridique
 - Gestion des adhérents devenus « inactifs »
 - Analyse des situations les plus fréquentes
 - **Présentation de la nouvelle procédure de radiation issue de l'arrêté de mise en conformité des statuts du 28/11/17 au JO du 11/05/17**
 - Le réajustement du capital social en fonction de l'activité
 - Le suivi des périodes d'engagement
 - Les transmissions de parts
 - Formalisation des décisions à prendre face à ces situations

Les formalités à accomplir, liées au capital social

Méthodes pédagogiques & documents remis

Méthodes pédagogiques : Exposés théoriques, exemples de cas. Diaporama

Document remis : Livret stagiaire.

Moyens pour suivre l'exécution de la formation : feuille d'émargement et attestation de formation

Moyens évaluation des connaissances : exercices et cas pratiques et/ou questionnaire d'évaluation.

Inscription / financement

Cette formation est sélectionnée par Opcalim dans le dispositif « Catalog' TPE PME »

L'inscription se fait en ligne sur le site Opcalim : <https://offredeformation.opcalim.org>

Cette inscription tient lieu également de demande de prise en charge.

Ne pas oublier de remplir, signer, tamponner et renvoyer par mail à Opcalim le bulletin d'inscription pour valider votre inscription.

Intervenante

Christine Coupoux
Juriste Coop de France Alpes Méditerranée

Public cible

Directeur et personnel administratif de la coopérative

Date et Lieu

Mardi 15 Octobre 2019

Salon de Provence

Tarif



Prise en charge à 100% des coûts pédagogiques pour les entreprises de moins de 50 salariés (inscriptions obligatoire via le site OPCALIM)

Pour les entreprises de plus de 50 salariés ou autres : nous contacter



Bulletin d'inscription

À retourner à : ldupin@coopdefrance-alpesmediterranee.coop **Avant le 8 octobre 2019**

Entreprise/Coopérative :

Adresse :

Personne à contacter au sein de la coopérative :

Fonction :

Téléphone : EMail :

Le capital social : de sa composition à sa gestion – Le 15 Octobre 2019

Intitulé de la Formation	Date/lieu	Nom, Prénom	Fonction	Adresse mail pour envoi convocation
Le capital social : de sa composition à sa gestion	15 Octobre 2019 Salon de Provence			

Facturation de la formation :

- A votre entreprise
- A votre OPCA.

Nom et adresse à qui envoyer la facture :

Cachet

Nom et qualité du signataire

.....

Fait à..... Le/...../....

Signature :

Formation : conditions générales de vente ¹

Coop de France Alpes Méditerranée se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une session, si le nombre d'inscriptions est insuffisant. L'envoi par mail de la convocation, une semaine avant la session, tient lieu de confirmation. Dans le cas où un stagiaire ne peut participer à la formation pour un cas de force majeure (maladie, accident, décès dans la famille attesté par écrit), le contrat de formation est résilié. Dans les autres situations, en cas de désistement dans la semaine précédant le stage ou d'absence au stage, 100 % du coût sera facturé à l'entreprise. La signature du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation des conditions générales de vente.

¹ Ces conditions complètent les conditions générales de vente de Coop de France Alpes Méditerranée, qui sont systématiquement communiquées à tout adhérent qui en fait la demande.